
Claude Poirier, « linguiste-réfuteur »

Le discours polémique illustré

Caroline Dubois

Université de Sherbrooke

Résumé

Si « toutes les tentatives cherchant à repérer les stratégies argumentatives ou rhétoriques propres aux textes polémiques ou pamphlétaires n'aboutissent qu'à des listes de procédés » (Garand 1998, p. 112) présents dans plusieurs autres types de textes, le cadre théorique proposé par Garand (1998) permet de se détacher des simples stratégies de réfutation pour comprendre plus globalement comment fonctionne le discours polémique. Sur fond de débat linguistique, les textes d'opinion de Claude Poirier, linguiste « réfuteur » prenant régulièrement la parole dans la presse québécoise, nous serviront de base pour illustrer ce fonctionnement.

1. Introduction

Les linguistes se reprochent souvent de ne pas prendre une place suffisante sur la scène publique, de ne pas assumer un rôle social d'experts vulgarisant leur pensée au sujet d'un bien commun déchaînant les passions : la langue. L'un d'entre eux, Claude Poirier, fait toutefois exception en prenant régulièrement la parole dans les médias. Le directeur du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) se retrouve souvent dans l'actualité comme spécialiste invité à la radio, comme expert donnant son opinion sur la langue dans un quotidien ou comme analyste commentant un ouvrage récemment publié au Québec. Mais le linguiste s'adonne à un autre type d'intervention, plus direct, peut-être plus « polémique » : la réfutation. Quand un journaliste, un autre linguiste, un simple lecteur donne son opinion sur la langue ou prend position sur ce sujet dans les journaux, il prend régulièrement la parole à son tour pour rectifier des faits, pour préciser une pensée, pour faire valoir la sienne...

Ce sont des textes de ce linguiste qui nous serviront de base pour illustrer comment s'articule le discours polémique selon Garand (1998). Celui-ci propose un cadre théorique permettant de se détacher des traditionnelles listes de stratégies de réfutation pour comprendre plus globalement comment fonctionne le polémique. Avant de présenter ses propositions méthodologiques pour l'étude du polémique, soit quels sont les actants de la scène polémique qui nous intéresse et quelle est la syntaxe de leurs rapports, nous passerons en revue quelques éléments théoriques utiles à l'étude du discours polémique : nous établirons quelle différence il peut y avoir entre *la* polémique et *le* polémique, nous décrirons les caractéristiques importantes du texte polémique – serait-ce l'agressivité et l'intention polémique des auteurs? – et nous verrons pourquoi nous pouvons trouver ce type de texte dans l'actualité journalistique, en particulier dans la presse écrite.

Le corpus que nous utilisons, sans être exhaustif, comprend des textes des années 1980, 1990 et 2000 parus dans la presse québécoise et ont été choisis pour la plupart en raison de leur valeur polémique.

CORPUS¹

Réponses de Claude Poirier	Textes cibles
1a. « Le français et les québécismes », <i>La Presse</i> , 25 mai 1989, p. B3. (Section <i>Opinions</i>)	1b. GAGNON, Lysiane. « Oui, mais quelle langue? », <i>La Presse</i> , 1 ^{er} avril 1989, p. B3.
2a. « Quel “ignoble” butin? », <i>La Presse</i> , 9 novembre 1998, p. B3. (Section <i>Répliques</i>)	2b. GAGNON, Lysiane. « Qui est le meilleur démagogue? », <i>La Presse</i> , 3 novembre 1998, p. B3.
3a. « OLF : un sain changement », <i>La Presse</i> , 1 ^{er} février 1999, p. B3. (Section <i>Répliques</i>)	3b. PRATTE, André. « Le triomphe du grilled-cheese. Le linguiste Claude Poirier veut redonner aux Québécois la fierté de leur langue », <i>La Presse</i> , 19 décembre 1998, p. I12.
4a. « Obnubilé par le “beau-frère” », <i>Le Devoir</i> , 19 février 1999, p. A10. (Section <i>Éditorial</i>)	4b. BARBAUD, Philippe. « Le triomphe du beau-frère. La langue du peuple est-elle la langue populaire? », <i>Le Devoir</i> , 13 janvier 1999, p. A7. (Section <i>Idées</i>) — Voir source en A.
5a. « Coupables d’avoir parlé français trop tôt? », <i>Le Devoir</i> , 29 juin 2001, p. A6. (Section <i>Libre opinion</i>)	5b. BOMBARDIER, Denise. « Tabou », <i>Le Devoir</i> , 16 juin 2001, p. A1. (Section <i>Les Actualités</i>) 5c. LÉGER, Jean-Marc. « Nos malheureuses “commissions scolaires” », <i>Le Devoir</i> , 13 novembre 2003, p. A8. (Section <i>Éditorial : lettres</i>)
6a. « Louise Beaudoin a-t-elle “commis” un anglicisme? », <i>Le Devoir</i> , 21 février 2003. (Section <i>Éditorial – Libre opinion</i>)	6b. PRESSE CANADIENNE. « Beaudoin emploie un anglicisme pour défendre le français contre... l’anglais! », 31 janvier 2003.
7a. « La Pâque avec majuscule? », <i>Le Devoir</i> , 12 mars 2003, p. A6. (Section <i>Éditorial – Lettres</i>)	7b. MAKEPEACE, Jonathan. « Un péché minuscule », <i>Le Devoir</i> , 6 mars 2003, p. A6. (Section <i>Éditorial - Lettres</i>)
8a. « Notre différence est devenue un atout », <i>Le Devoir</i> , 16 janvier 2004, p. A9. (Section <i>Idées</i>)	8b. MENEY, Lionel. « Parler français comme un vrai Québécois? », <i>Le Devoir</i> , 7 janvier 2004. (Section <i>Agora</i>) — Voir suite en B.
9a. « Critique vaut mieux que complaisance », <i>Le Soleil</i> , 30 avril 2004, p. A13. (Section <i>Débat</i>)	9b. DES CHÊNES, Jude. « Le Trésor caché de la langue française au Québec. Mais où sont les mots comme <i>boucane, bûcher, cèdre, chat sauvage, corvée?</i> », <i>Le Soleil</i> , 17 avril 2004, p. D5. (Section <i>Opinions</i>) — Voir suite en C.

Autres textes reliés

A. POIRIER, Claude. « Le français populaire dans l’usage public », <i>Le Devoir</i> , 4 novembre 1998, p. A9. (Section <i>Idées</i>)
B. LACHARITÉ, Claude. « Le français d’ici, langue de Rabelais. Le français standard comme modèle universel est une vue de l’esprit », <i>Le Devoir</i> , 29 janvier 2004, p. A7. (Section <i>Idées – Répliques</i>)
C. BÉLANGER, Richard. « Le rayonnement du “trésor” », <i>Le Soleil</i> , 22 avril 2004, p. A16. (Section <i>Éditorial – Carrefour des lecteurs</i>)

¹ Articles pouvant être consultés par la banque de données *Biblio Branchée* (cédéroms de la compagnie CEDROM-SNi), accessible entre autres par le site des bibliothèques de l’Université de Sherbrooke : <http://www.usherbrooke.ca/biblio/banque>. Certains articles y sont présentés sans numéro de page.

2. La polémique / Le polémique

Il y a une vingtaine d'années, Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) tentait de dégager une définition du nom *polémique* (au féminin) et de l'adjectif y correspondant (*polémique*) : la polémique, une guerre de plumes, une guerre au sens métaphorique, serait constituée d'échanges verbaux, d'« un ensemble de deux textes au moins qui se confrontent et s'affrontent » (p. 9), tandis que ce qui est polémique « qualifie[rait] la production discursive de l'une seulement des parties en présence, mais dans laquelle nécessairement s'inscri[rait] le discours de l'autre [...] il caractérise[rait] toujours le discours ainsi tenu comme un contre-discours » (p. 9). Elle se demande également s'il ne serait pas utile de faire renaître un ancien emploi, le polémique, en lui faisant désigner « l'ensemble des "polémicèmes" qui composent le genre polémique » (p. 7).

C'est ce choix que font Annette Hayward et Dominique Garand (1998), dans *États du polémique*. Garand (1998) cherche d'ailleurs « un dénominateur commun parmi l'ensemble des textes jugés polémiques, qu'ils soient pamphlétaires, satiriques ou autres » (p. 211), pour définir les caractéristiques du texte polémique, car tous ne s'entendent pas sur celles-ci.

3. Les caractéristiques du texte polémique : agressivité? intention polémique?

Comme le dit Garand (1998), l'opinion courante veut qu'on juge polémique un texte qui combine, à première vue, les côtés persuasifs et agressifs. Selon Kerbrat-Orecchioni (1980), un discours polémique serait dialogique, il comprendrait une attaque contre une cible tenant un discours adverse, ce discours étant intégré puis rejeté de façon agressive. Or cette agressivité se définit difficilement, comme le soulève Garand (1998). Est-elle synonyme de violence? de combativité? Quelles en sont les marques dans un texte? À ce sujet, l'auteur affirme que « toutes les tentatives cherchant à repérer des stratégies argumentatives ou rhétoriques propres aux textes polémiques ou pamphlétaires n'aboutissent qu'à des listes de procédés tout aussi courants dans les textes que personne n'oserait déclarer polémiques » (Garand 1998, p. 212). Telle figure de rhétorique, la métaphore, par exemple, peut être utilisée dans une polémique sans qu'elle soit intrinsèquement polémique. Un texte se présentant comme analytique et non polémique peut également être qualifié d'« hyper-polémique » en raison de la valeur polémique de l'intertexte, même s'il ne contient ni dialogisme, ni agressivité (voir par exemple l'analyse de Nadine Gelas, 1980²).

À l'inverse, on peut trouver des usages polémiques, comme l'injure ou le discours cité déformé ou manipulé, dans des textes non polémiques : les injures peuvent relever du jeu (sexuel, par exemple : « Viens ici, mon vicieux ») ou de l'affection (ex. « mon petit monstre » comme terme de tendresse), tandis que les propos cités « recadrés » peuvent apparaître dans n'importe quel texte (analyse littéraire, publicité, texte journalistique, etc.) (Garand 1998).

Il serait donc difficile de retenir l'agressivité, ou un de ses quasi-synonymes, comme caractéristique discriminante pour qualifier un texte de polémique. Serait-ce alors l'intention polémique de l'auteur qui serait centrale? Celle, par exemple, de tuer l'autre symboliquement,

² Un article de François Mitterand se présentant de prime abord comme un texte analytique non polémique a été qualifié de « trop polémique » par ses opposants en raison de la structure du texte reprenant mimétiquement celle d'un de ses opposants en émettant implicitement plusieurs propos dévalorisants pour la cible non nommée, donc non reconnue et par le fait même disqualifiée. La valeur polémique de ce texte n'était dans ce cas dévoilée que par l'intertexte.

de le manipuler ou de le soumettre? Garand (1998) y voit ici le problème du procès d'intention : avoir une intention polémique serait une intention « nocive » que l'on pourrait reprocher à quelqu'un. C'est pourquoi il préfère à l'intentionnalité polémique (comme dans « intention ») l'intensionnalité polémique (comme dans « tension »), celle-ci « [présentant] la parole polémique comme un champ dialogique nourri par des **tensions** » (p. 214). Ainsi, « *le* polémique n'[aurait] pas pour racine la violence ou l'agressivité, mais [...] celles-ci en [seraient] au contraire un *effet*, un effet parmi tant d'autres, d'ailleurs » (p. 212).

Toujours selon Garand (1998), le dénominateur commun des énoncés polémiques serait plutôt le **conflictuel** : « [t]oute situation conflictuelle n'occasionne pas une prise de parole polémique [...], mais à coup sûr, toute parole polémique est issue du conflictuel » (p. 216). La notion de conflictualité est pour Garand (1998) plus juste et plus neutre que la notion d'agressivité ou de violence, même si le conflictuel peut parfois mener à l'agressivité ou à la violence. Le texte polémique aurait donc pour fonction de traiter le conflictuel par le langage. Il ne serait pas non plus un genre de texte, comme le laissait supposer la définition du polémique de Kerbrat-Orecchioni (1980) présentée dans la section 1. Le discours polémique serait plutôt un type qui peut traverser à peu près tous les genres (Hayward 1998, p. 148) : préfaces, conférences, apologies, parodies, satires, recueil de poèmes, roman, chronique théâtrale, etc., genres auxquels nous pourrions ajouter la lettre d'opinion publiée dans un journal.

4. La polémique dans la presse écrite

Comme le dit Kerbrat-Orecchioni (1980, p. 19), on ne polémique pas avec les morts : le discours polémique fonctionne bien « à chaud », ce qui explique l'importance du journal comme étant un des véhicules par excellence du message polémique et l'importance des thèmes d'actualités comme objets de débats. Les textes que nous étudions sont, de fait, parus dans différents quotidiens. Pierre Oléron (1989) mentionne en particulier trois types de réactions à des textes parus antérieurement dans la presse : les démentis, les réfutations et les contestations. Nous les trouvons tous dans notre corpus.

4.1 Démentis

Les démentis « renvoient au dire vrai, à la norme incontournable [...] que constitue la vérité et, corrélativement, au dire faux » (Oléron 1989, p. 203). Dans les textes que nous étudions, lorsque Poirier répond à un lecteur qui l'accuse d'avoir mal investi des millions de dollars octroyés par les fonds publics (Texte 9a), il utilise entre autres un démenti correctif, qui présente le dire faux et le dire vrai le remplaçant : « Il est faux de prétendre que “de 1985 à 1992, le Fonds FCAR a versé des subventions totalisant 558 000 \$” : le chiffre exact est plutôt de 128 370 \$. »

4.2 Réfutations

Les réfutations renvoient aussi à cette norme vérité, mais en ajoutant un élément de preuve : les réfutations sont en quelque sorte des démentis justifiés par des arguments. Moins concise, une réfutation présentera en plus les arguments qui établissent la validité de la justification. Ainsi, quand Lysiane Gagnon dit que le *Dictionnaire du français Plus* n'identifie pas « 4000 canadianismes incompréhensibles ailleurs qu'ici [au Canada] » en citant les seuls exemples de *breuvage*, *s'écarter*, *émotionner* et *patate pilées* (Texte 1b), Poirier réfute ses allégations en commentant chacun des emplois, expliquant par exemple que *s'écarter* ne figure même pas à la nomenclature du dictionnaire cité, tandis que *émotionner* se trouve dans tous les dictionnaires de France et n'est pas un québécoisisme, deux appels aux faits (Texte 1a). Poirier s'explique cette méprise en alléguant que la journaliste n'avait pas dû même voir la couleur du dictionnaire en question...

Le démenti et la réfutation peuvent en effet prendre à partie l'instigateur des propos, en laissant suggérer « qu'il ne fait pas montre des capacités intellectuelles et/ou des qualités morales qui lui auraient permis de s'exprimer valablement et/ou exactement » (Oléron 1989, p. 22). Poirier ajoute d'ailleurs qu'il « [s']étonne qu'une journaliste de [son] expérience ait pu tomber dans le piège de se laisser dicter par d'autres l'opinion qu'elle devait avoir d'un ouvrage [...] » (Texte 1a).

La réfutation est ici, comme le dit Oléron (1989), une agression : Poirier accuse clairement Gagnon de ne pas avoir consulté son dictionnaire, ce à quoi elle répond par un simple démenti correctif disant qu'elle l'a consulté (fin du Texte 1a). Le démenti sert peut-être à se protéger de l'agression, mais on se serait attendu ici à une contre-réfutation...

4.3 Contestations

Les contestations, pour leur part, servent à lever le jour sur une possibilité d'absence de validité des propos de départ. On peut contester le dire (la façon de dire) comme le dit (les propos tenus). Plusieurs types de contestations sont possibles : on peut contester le texte lui-même (en mettant en cause, par exemple, la technique d'investigation d'un journaliste ou l'orientation d'un journal), on peut relever des lacunes dans ses propres propos rapportés ou on peut contester des composantes péri-textuelles (titres, illustrations). Oléron (1989) affirme que le relevé des lacunes dans les propos rapportés constitue un cas typique de contestation. Dans notre corpus, le Texte 3a, parmi les moins « polémiques », sert en entier à ajouter des précisions, sans toutefois que Poirier conteste la validité de ses propos rapportés par le journaliste André Pratte :

Dans la présentation qu'il a faite du Dictionnaire historique du français québécois [Texte 3b, entrevue de type « question-réponse »], le journaliste André Pratte a rapporté des critiques que j'ai faites à propos de l'Office de la langue française, lors d'une conversation téléphonique. Ces passages me sont attribués à juste titre, mais il me paraît nécessaire d'ajouter ici des précisions pour clarifier mon point de vue. (Texte 3a)

La réponse à Philippe Barbaud est un cas plus évident de contestation (voir Textes 4a et 4b), car Poirier s'insurge contre l'utilisation de ses paroles pour justifier une pensée qu'il juge contraire à ce qu'il défend. En effet, le premier texte de Poirier (Texte A) explique pourquoi et comment, historiquement, le parler populaire a influencé l'évolution de la pratique quotidienne du langage au Québec. Sa position consiste à affirmer qu'il ne sert à rien d'adopter une méthode coercitive et humiliante pour la population québécoise dans la recherche d'une langue de qualité :

- Ex. 1 Il faut laisser le fonds populaire évoluer parallèlement aux autres manifestations plus soignées de la langue et braquer les projecteurs sur autre chose, notamment sur l'avantage que confère la maîtrise d'une langue de qualité. (Texte A)
- Ex. 2 Quand on l'humilie à travers son langage, [la population québécoise] réagit par une grimace, en donnant sa faveur aux comiques les plus irrévérencieux à l'égard du « bon usage ». C'est pourquoi il me paraît nécessaire que nous adoptions collectivement une approche plus positive pour perfectionner notre français si nous voulons intéresser le plus grand nombre à l'entreprise, en nous servant du levier que constitue le formidable intérêt des Québécois pour leur langue. (Texte A)

Alors que Poirier défend ces idées, Barbaud l'accuse de ne pas viser à l'amélioration de la langue, mais à la légitimation des emplois populaires dans des contextes relevés. Poirier a alors

recours à la contestation et affirme : « C'est vouloir dénaturer un texte dans lequel, à diverses reprises, je dis tout à fait le contraire; on n'a qu'à s'y reporter pour s'en convaincre. » (Texte 4a)

4.4 *Simple réactions?*

On pourrait penser que les réponses aux textes de départ entraînant une polémique sont purement réactifs, qu'ils suivent totalement les contours des propos de l'instigateur, comme s'il s'agissait de stimulus entraînant des réponses. Toutefois, comme le souligne Oléron (1989 et 2001, en particulier sur la réfutation), les textes de départ servent plutôt de déclencheurs servant à faire passer le message du répondant. Dans notre corpus, Claude Poirier intervient en effet non pas pour passer en revue chacun des éléments des textes de départ, mais bien en se servant de ceux-ci pour exposer son point de vue sur la langue.

Si ces textes n'ont en surface qu'un enjeu ponctuel, comme le spécifie Garand (1998, p. 221), on peut toutefois les regrouper pour mieux comprendre que l'enjeu est plus global en analysant le « récit constitutif » de la scène polémique selon la méthodologie proposée par Garand (1998).

5. L'étude du polémique : les actants de la scène polémique et la syntaxe de leurs rapports

Nous avons énoncé précédemment que le texte polémique avait pour fonction de traiter le conflictuel par le langage. Garand (1998) considère qu'il est possible d'analyser le polémique en reconstituant un « récit constitutif » des actants et de la scène d'interlocution.

Dans le récit polémique, le malaise éprouvé par le Sujet est associé à un *Tort* : quelque chose est qui ne devrait pas être. Ce Tort crée des *victimes* (locuteur ou groupe qui l'inclut ou non) et il a une *origine* : personne, idéologie, religion, etc., qu'il faut identifier en vue d'une réparation. (p. 222)

Nous analyserons donc le « récit constitutif » sous-jacent aux textes présentés, c'est-à-dire comment s'y articule *le* polémique, pour nous aider à comprendre la trame de fond de *la* polémique qui nous intéresse. Nous présumons que, comme dans tout texte polémique, on cherchera « à identifier [un] tort, à le faire reconnaître en tant que tel, à pointer du doigt ses sources [et] à proposer des solutions » (Garand 1998, p. 222).

Le récit constitutif de l'énonciation polémique, selon Garand 1998, est composé des actants de la scène polémique (Énonciateur, Énonciataire, Sujet, Anti-Sujet [Cible], Référence+, Référence-, Objets+, Objets- [Tort], Tiers) et des rapports qu'ils entretiennent entre eux, c'est-à-dire la « syntaxe » qui les lie, lisible sur les six axes que voici.

5.1 *Axe rhétorico-pragmatique de l'interlocution : rapport Énonciateur/Énonciataire*

On doit d'abord établir une distinction, parmi les personnages de la scène polémique, entre l'Énonciateur et le Sujet. L'**Énonciateur** est celui qui produit l'acte de parole, celui dont le dire est orienté vers l'Énonciataire, on trouvera sa trace dans l'énonciation, tandis que le **Sujet** sera plutôt associé à l'**éthos** du personnage qui prend la parole, en quelque sorte le « héros » du théâtre polémique, comme le dit Garand (1998). Ce Sujet peut être présent dans le « je », dans le « nous » ou dans une valeur personnifiée (ex. la Vérité, Dieu, la France, etc.). L'éthos n'est pas à négliger lorsqu'on étudie les relations entrant en jeu dans le discours polémique, les arguments étant parfois moins tournés vers la recherche de la vérité que vers la reconnaissance réciproque du Sujet et de celui à qui il s'adresse.

Par ailleurs, pour participer à la polémique, l'Énonciateur-Sujet doit être autorisé à prendre la parole. Dans le cas qui nous intéresse, l'**autorité** de Claude Poirier est fondée en grande partie sur sa crédibilité de chercheur. Dans notre corpus, cette autorité est soulignée clairement au début ou à la fin des répliques du linguiste par différentes formulations : « Rédacteur principal du *Dictionnaire du français Plus*, M. Poirier répond ici aux propos de [...] », « Le signataire est professeur et auteur du *Dictionnaire historique du français québécois* », « Claude Poirier, directeur, Trésor de la langue française au Québec, Université Laval », etc.

D'autres procédés de mise en place de l'autorité sont lisibles dans l'énonciation, notamment dans la modalisation des énoncés du sujet et de ceux de son opposant, par le choix des verbes introducteurs, des adverbes, de la négation, des adjectifs, des questions rhétoriques ou du mode des verbes, pour ne nommer que quelques-uns des nombreux **modalisateurs** présents :

- « [...] Lysiane Gagnon *reproche sévèrement* à Lucien Bouchard l'emploi du mot "butin" » (Texte 2a);
- « *je n'arrive pas à croire qu'une journaliste de son expérience ignore que* [...] "butin" signifie *non pas* [...], *mais* [...] » (Texte 2a);
- « [...] *j'estime que*, sur le plan de la pratique quotidienne du langage [...] » (Texte A);
- « *Il est malheureux que* vous nous ayez associés à [...] » (Texte 1a);
- « *Mais faut-il*, à l'instar de Jean Marcel (*Le Joual de Troie*, 1973), *considérer que* la Conquête anglaise a eu pour conséquence de faire entrer le "joual" dans nos écuries? » (Texte A);
- « [...] Jean-Marc Léger *déplorait* l'appellation "commission scolaire", issue de l'anglais *School board*, qui *serait* le symbole de notre déchéance : [...], la Conquête *serait* en effet la principale cause de l'écart que l'on observe entre notre français et celui de Paris » (Texte 5a).

Ces procédés de modalisation servent à la fois à mettre en place les arguments de Poirier comme Énonciateur et à mettre en place son autorité comme Sujet. Fait intéressant à noter du côté de l'énonciation : dans presque chaque texte de notre corpus, Poirier invite un Tiers énonciataire à faire partie d'un « nous » : « notre français », « que nous adoptions collectivement une approche plus positive », « notre variété de français », « notre première écrivaine », etc.

L'**Énonciataire** peut de fait occuper plusieurs positions : il peut être lui-même la Cible dans le cas d'une adresse polémique (« tu »), il peut être inclus dans une Cible plus générale (« vous » pluriel) ou il peut ne pas correspondre à la Cible. Dans ce dernier cas, il pourra occuper la position de Tiers pris comme juge ou comme témoin. Dans notre corpus, seul le texte le moins récent (Texte 1a) présente une situation d'énonciation où l'Énonciataire est désigné directement (« Dans votre chronique du 1^{er} avril, vous [...] » [« vous » = tu]). Tous les autres présentent des situations où l'Énonciataire se trouve en position de Tiers. Par exemple, dans le texte où Poirier répond à des attaques directes de Philippe Barbaud (Cible), c'est un **Tiers « Juge »** qui est convié à prendre position : est-il vrai que Barbaud a voulu dénaturer le texte de Poirier? Est-ce vrai que ce n'est pas la démonstration de Poirier qui est attaquée, mais que l'intervention de Barbaud est en fait un procès d'intention? Est-ce vrai que Barbaud fait preuve d'arrogance et qu'il fait preuve de nombreux préjugés? Et les positions que Poirier défend, en bout de ligne, sont-elles meilleures que celles de Barbaud? C'est le même cas dans le texte où Poirier se défend contre un lecteur qui se demande pourquoi l'entreprise du Trésor de la langue française a peu publié en proportion des sommes qui lui ont été allouées par les gouvernements. Ce sont deux cas où Poirier était au préalable la Cible d'un texte précédent, sans toutefois être l'Énonciataire désigné.

Dans le texte de Barbaud (4b), l'Énonciataire se trouve plutôt, en quelques endroits, dans la position d'un **Tiers** « **Témoin** ». La stratégie ici est d'intimider ou d'humilier l'adversaire devant témoin. Comme le dit Garand (1998), le pathos est alors un carburant nécessaire pour exciter les passions du Tiers, qui sera appelé à la révolte, à l'indignation, au mépris... sans qu'on lui ait fait de démonstration pour qu'il en arrive à un jugement personnel éclairé. Il semble que ce soit le cas dans le passage suivant du texte de Barbaud (Texte 4b), qui défend une thèse qu'il dit contraire à celle de Poirier :

[L]e style populaire et débridé que pratique en son sein l'élite la plus influente en matière de langage oral pour « pogner » auprès de son public n'est pas fait de vieux mots français mais de clones anglais, de diphtongues éléphantiques, de nasales émasculées et de solécismes de cancrès.

Quel lecteur québécois, étant témoin de ce passage, aurait envie de défendre les *clones anglais*, les *diphtongues éléphantiques*, les *nasales émasculées* et les *solécismes de cancrès* utilisés dans un style *populaire* et *débridé* pour *pogner*? On ne peut qu'adhérer au fait que « ce genre d'artifice est très percutant » (Garand 1998, p. 232).

Pour conclure cette partie, retenons que l'Énonciataire est souvent multiple et qu'on s'adresse souvent à un auditoire beaucoup plus large que celui désigné par l'énonciation. Même quand l'Énonciataire est la Cible, on prévoit que la portée des propos atteindra un Tiers en position de Juge ou de Témoin. En effet :

Attaquer une cible ne suffit pas, encore faut-il rallier le Tiers à sa cause : le but d'un polémiste n'est pas que le lecteur en conclue simplement qu'il n'aime pas ou ne partage pas les idées de tel adversaire, il doit l'amener à partager son opinion afin que la cible se trouve en position d'isolement. (Garand 1998, p. 231)

5.2 *Axe modal de la compétence et des rapports de force : rapport Sujet/Anti-Sujet*

L'axe modal du récit constitutif de l'énonciation polémique « met en jeu principalement la question de la compétence des sujets, le **rapport de force** où se décide la supériorité de l'un sur l'autre » (Garand 1998, p. 233) : on devra établir qui, du **Sujet** ou de l'**Anti-Sujet** (parfois la **Cible**), est le plus fort. Ici, il est possible que la Cible ne soit que « le prête-nom d'un Ennemi plus fondamental pour le Sujet » (Garand 1998, p. 232). Par exemple, dans notre corpus, il est fort probable que Lysiane Gagnon, comme Cible, soit ce prête-nom désignant un Anti-Sujet qui serait plus fondamentalement une vision de la langue que Poirier considère faussée.

La compétence des sujets est mesurée à partir de plusieurs critères : respect des règles de l'échange, fait de parler « à propos », bonne foi démontrée, mensonge évité, paroles non déformées (savoir-faire déontologique); maîtrise de la langue et des règles d'argumentation, cohérence, connaissance du sujet (savoir-faire épistémologique), etc. Comme la polémique vise « moins la transformation de l'autre que l'émulation auprès des individus qui partagent le même discours » (Garand 1998, p. 234), le Sujet cherchera avant tout à **démontrer sa supériorité** sur l'Anti-Sujet **plutôt qu'à convaincre** son opposant de changer d'avis. Pour ce faire, plusieurs procédés peuvent être utilisés. Garand (1998) en précise trois : ceux qui inscrivent le dialogisme dans l'énoncé, ceux servant à construire l'éthos négatif de l'Anti-Sujet et ceux qui servent à nommer et à juger l'Anti-Sujet.

5.2.1 Dialogisme

Le texte polémique est d'abord caractérisé par le dialogisme, même s'il n'y a aucun échange de parole ou de texte entre deux opposants. Le discours de l'Anti-Sujet sera en effet toujours présent dans le texte polémique. On y aura accès par le discours rapporté (de quelque façon que ce soit : discours direct, discours indirect, discours indirect libre), que le rapporteur pourra qualifier pour en orienter la réception (par des termes axiologiques, des verbes de locution, des adverbes, des syntagmes, l'utilisation du conditionnel et autres façons de modaliser dont des exemples ont été donnés dans la section précédente). Évidemment, le polémique n'a pas l'exclusivité de ces procédés; c'est la tension lisible sous ceux-ci, l'« intensionnalité », qui les rendra polémiques. Les marques graphiques comme les guillemets en sont un autre exemple présent dans le corpus; à plusieurs reprises, Poirier se désolidarise du point de vue de sa Cible ou laisse voir sa désapprobation en les utilisant :

- « [...] c'est ce que vous voulez dire par "pêle-mêle"? » (Texte 1a);
- « [...] les "plus-plus" "plus mieux", que vous auriez pu tout aussi bien exploiter dans une présentation du Micro-Robert Plus, publié en France [...] » (Texte 1a);
- « [...] M. Jude Des Chênes accuse les auteurs du *Dictionnaire historique du français québécois* (1998) de "cacher" les résultats de leurs recherches [, qu'ils] ne distribue[nt] l'information qu'au compte-gouttes » (Texte 9a).

Ce procédé se trouve en particulier dans les titres, en supposant que c'est Poirier qui les ait choisis : « Quel "ignoble" butin? », « Obnubilé par le "beau-frère" », « Louise Beaudoin a-t-elle "commis" un anglicisme? ». Ces procédés d'intimidation « ont pour fonction de remettre l'autre à sa place, de se situer par rapport à lui en position haute » (Garand 1998, p. 236).

5.2.2 Construction de l'éthos négatif de l'Anti-Sujet

Une autre façon d'établir ce rapport de force se trouve ensuite dans la construction de l'éthos négatif de l'Anti-Sujet. En plus des procédés déjà nommés dans la première partie sur l'éthos du Sujet, on trouve comme stratégie, par exemple, la démonisation par l'amalgame, l'argument *ad hominem*, la disqualification par le partisan et le démasquage. Quoiqu'on trouve peu de stratégies « extrêmes » comme la démonisation dans notre corpus, la réponse à la lettre du lecteur (Texte 9a) est un exemple de démasquage des mauvaises intentions supposées de l'Anti-Sujet, les affirmations suivantes ayant visiblement pour but de mener les arguments du lecteur à une fin de non-recevoir :

- « Manipulant des chiffres qu'il ne sait pas comment interpréter, visiblement peu habile dans l'exploitation des bases de données, l'auteur de la lettre affirme que [...] » (Texte 9a);
- « [...] l'auteur de la lettre veut donner l'impression que tous ses chiffres s'appuient sur des relevés objectifs » (Texte 9a);
- « [I]l'auteur n'a pas vérifié non plus comment sont traitées les sommes octroyées pour la recherche [...] » (Texte 9a).

Répondant à l'accusation du lecteur selon laquelle l'équipe du TLFQ découragerait l'accès à ses locaux, Poirier ajoute :

- « Est-ce ainsi que l'on doit interpréter le courriel que ma collaboratrice [...] lui adressait le 23 mars dernier? "Comme vous êtes un traducteur, il n'y a pas de problème pour que vous veniez faire vos recherches sur place. J'aimerais cependant savoir ce que vous cherchez afin de mieux pouvoir vous aider." » (Texte 9a)

Démasquer les intentions de l'Anti-Sujet sert ainsi à provoquer la méfiance du Tiers, qui pourra conclure à la supériorité au moins morale du Sujet sur son opposant, à qui l'on a construit un éthos négatif.

5.2.3 Nomination et désignation de l'Anti-sujet

Les rapports de force entre le Sujet et l'Anti-Sujet sont également visibles dans la nomination et la désignation de celui-ci. La plupart des auteurs traitant de polémique vont donc aborder l'injure dans leur étude, en y voyant un procédé permettant d'éviter le raisonnement et l'argumentation. Garand (1998) y voit en particulier une autre manifestation des rapports de place entre le Sujet et l'Anti-Sujet :

Si le but du locuteur était véritablement de persuader l'autre, de convertir sa manière de penser, l'injure serait une stratégie peu efficace. L'injure apparaît en fait comme une pure épreuve de force à travers laquelle on signe une rupture définitive avec l'autre. (p. 239)

Les exemples les plus frappants d'injures de notre corpus se trouvent dans le texte de Barbaud (Texte 4b) : selon lui, le beau-frère des publicités de Bell est un cave dont le langage est la quintessence du crétinisme oral, Yvon Deschamps et Dominique Michel sont des monuments du burlesque (dans un sens péjoratif) et Claude Poirier est associé aux gourous de l'identitaire, aux démagogues de l'oralité et aux guides de la société distincte (étant interprété ici comme injure). Poirier, de son côté, n'a pas recours à ce type d'injure. On ne retrouve pas dans ses textes d'obscénités sexistes ou scatologiques ni de termes « vitupérants » (ex. traître, con, nègre, pédé, charogne, rat, etc.).

L'injure est parfois associée aux termes axiologiques comportant des jugements de valeur. Ce sont ces exemples de termes permettant de comprendre comment le Sujet découpe le monde (bon/mauvais; beau/laid; bien/mal; etc.) qu'on peut trouver dans les textes de Poirier. Dans le Texte 5a, il qualifie par exemple le discours de ses opposants (entre autres Jean-Marc Léger et Denise Bombardier) de « dévalorisant », il parle de « notre » tendance en matière de langue à l'« autoflagellation » et des préparatifs de la Fête nationale gâchés par un « accès de notre psychose linguistique chronique » (les *nous* semblant ici inclure ses opposants...).

L'injure peut briser l'interlocution et, poussée à l'extrême, peut entraîner des poursuites en diffamation. Il semble que Poirier, du moins selon ce qu'on lit dans notre corpus, ne soit pas un polémiste « extrême ».

5.3 Axe cognitif de l'interprétation : rapport Sujet/Tort

Comme le dit Garand (1998), les polémiques ne sont pas des concours oratoires... Leur « pivot argumentatif » est un Tort causé par l'Anti-Sujet et ses adjuvants, Tort qui touche le Sujet dans ses valeurs, dans son être, dans son existence, ses croyances, ses désirs, et qui doit être réparé.

[L]a reconnaissance d'un Tort ne va jamais sans une attribution de responsabilité ou un geste cognitif permettant d'expliquer ce qui aurait pu le causer. C'est ainsi que sur l'axe cognitif de l'interprétation se déploiera le *faire interprétatif* du Sujet [...]. C'est encore sa compétence qui est en jeu, mais telle que rendue effective dans une performance. (Garand 1998, p. 241)

Plusieurs procédés utilisés dans l'argumentation vont également l'être dans la polémique (voir entre autres les manuels de Simonet et Simonet 1998 et Toussaint et Ducasse 1996). Trois grandes catégories d'arguments sont exploités dans la polémique, selon Garand (1998, p. 242-

243) : les arguments contestant les vices de forme, les arguments contestant le découpage de la réalité et les arguments faisant appel au pathos.

5.3.1 Vices de forme

Les arguments contestant les vices de forme (ou arguments quasi-logiques) cherchent à mettre au jour les paralogismes, les erreurs de raisonnement présents dans le discours de l'autre : contradiction, incompatibilité, inconséquence, confusion, simplification, omission, pétition de principe, tautologie, absence de preuves, etc. La réponse de Poirier au lecteur accusant le TLFQ de ne pas ouvrir ses portes aux chercheurs indépendants en est un exemple (Texte 9a) : Poirier soulève une contradiction entre ce que le lecteur affirme (impossibilité de travailler au TLFQ) et la réalité (le fait qu'il ait été invité à le faire). Poirier relève par le fait même une omission, puisque le lecteur ne fait pas mention de ce fait. Poirier relève également des vices de forme dans les textes 2b (mauvaise interprétation du sens d'un mot), 6b (faux anglicisme) et 7b (fausse preuve).

5.3.2 Découpage de la réalité

Aucun discours, aucune argumentation ne peut aborder une ou plusieurs questions sous tous les angles... Il y a toujours une autre façon d'aborder les problèmes. Les arguments contestant le découpage de la réalité se trouvent donc fréquemment dans la polémique, comme dans n'importe quel autre type d'argumentation. Des déplacements seront donc proposés : la hiérarchisation des problèmes peut se faire différemment, les points de vue peuvent être renversés, les données dissociées, le problème reformulé, des cas invalidants proposés, etc. Dans le Texte 9a, Poirier explique comment sont distribués les fonds accordés par les organismes subventionnaires dans le cadre de recherches universitaires. Il passe donc d'une réalité découpée comme un traducteur le fait (« En 32 ans, le TLFQ a publié l'équivalent de 1,6 mot par semaine au coût de 3036,89 \$ par mot. » [Texte 9b]), à une réalité telle qu'un chercheur universitaire la voit : après avoir rectifié les chiffres (données factuelles), il explique qu'une partie de ces fonds sont conservés par les universités, qu'ils servent aux frais de déagements de cours, qu'ils servent à octroyer des bourses de recherche à des étudiants à la maîtrise et au doctorat, à payer du personnel répondant aux questions du public et formant des stagiaires, à collaborer avec des chercheurs étrangers, à constituer un patrimoine documentaire dans un centre d'archives unique en Amérique du Nord, etc., tout en servant également à la production d'ouvrages de référence comme le DFP, le DHFQ, la BDLP, et en collaborant à des ouvrages comme *Le Petit Larousse*. Juste avant de conclure, Poirier ré-illustre son cadrage :

Si le TLFQ avait été dirigé par le pdg d'une maison d'édition, il n'aurait pas produit les quelque 60 mémoires ou thèses qu'il a aujourd'hui à son crédit. Il n'aurait pas donné une formation à ces 175 étudiants et plus qui ont travaillé [, ce qui] leur a du reste servi à payer leurs études. Nos étudiants sont devenus professeurs, chercheurs, enseignants, terminologues, réviseurs. Un de nos anciens [...] vient de réussir l'exploit d'être nommé professeur à la Sorbonne (Paris-IV). Notre webmestre doctorant revient ces jours-ci de l'océan Indien où il a été appelé à former... des professeurs! (Texte 9a)

Bref, Poirier illustre que les objectifs d'une entreprise (l'argent) ne sont pas les mêmes que les objectifs d'une université (la formation et la recherche). La pertinence du recadrage de Poirier est d'ailleurs confortée par la prise de position d'un autre lecteur (Texte C), qui répond lui aussi à la lettre du traducteur. De nombreux autres exemples de recadrage agrémentent notre corpus; on n'a qu'à se reporter, par exemple, aux titres « Coupables d'avoir parlé français trop tôt? » et « Notre différence est devenue un atout » pour voir que ces prises de position relèvent toutes deux d'un cadrage différent.

5.3.3 Pathos

Autre stratégie : l'utilisation du pathos, qui peut servir à identifier un Tort sans avoir à le démontrer. Les arguments utilisant le pathos « portent moins sur le vrai et le faux que sur le bien et le mal, le beau et le laid, l'admirable et l'exécrable » (Garand 1998, p. 243). Dans ce contexte, la logique ne sera pas d'une grande utilité, car pour persuader, le pathos n'a pas son pareil, semble-t-il. Afin de susciter l'émotion et la réaction, on utilisera des mises en situation, des anecdotes, des exemples, des portraits, des images, etc. Comme le dit Garand (1998, p. 243), « [o]n ne saurait trop répéter que les images utilisées par un locuteur ne sont jamais innocentes, qu'elles forment souvent des paradigmes insistants qui traduisent un certain mode d'appréhension du réel et une adhésion [...] à des valeurs doxologiques ». Un des exemples de ce type de paradigme se trouve dans le texte de Lionel Meney (Texte 8b), où l'auteur affirme que la création d'un dictionnaire du français québécois « creuserait le *fossé linguistique* qui les [les Québécois] sépare des autres francophones, faisant d'eux les prisonniers d'un *double-ghetto* : *ghetto* francophone dans un environnement anglophone, *ghetto* québécois dans la francophonie ». Les images du fossé et du ghetto s'utilisent bien ici pour engendrer la peur, ce que dénonce Poirier dans sa réponse en attaquant la « rhétorique de M. Meney » (Texte 8a) et ce que tente probablement de contrecarrer l'auteur du Texte B en disant : « Ne nous invitons pas au dîner de gala de l'élite francophone. Invitons le monde entier à notre banquet. Et, de grâce, ne renonçons pas à avoir les mots plus grands que la panse. » La mise en situation de Barbaud présentant le beau-frère des annonces publicitaires de Bell (Texte 4b) est également un exemple frappant d'utilisation du pathos servant à démontrer un Tort, ici le « crétinisme oral »... Cette façon de présenter le problème vaudra à l'auteur une réponse de Poirier dénonçant ses préjugés et son « obnubilation » par la langue du beau-frère (Texte 4a)...

L'utilisation du pathos pour amplifier le Tort (souvent la dévalorisation des usages du français québécois) fait réagir Poirier comme Sujet. Celui-ci ne se passe tout de même pas de faire appel aux sentiments des locuteurs, mais sur un mode autrement plus optimiste, en utilisant un vocabulaire mélioratif : à quelques reprises, pour revaloriser les usages québécois pourfendus par ses opposants, il ajoute à ses démonstrations des commentaires du type « en nous servant du *levier* que constitue le *formidable intérêt* des Québécois pour leur langue » ou « où la variété des accents est un des *ingrédients les plus savoureux* » ou encore « notre différence est devenue un *atout* économique, social et... linguistique ».

5.4 Axe des conditions de félicité : rapport de Référence+ /Sujet/Objets+

Les conditions de félicité sont ce qui devrait exister dans le meilleur des mondes. Ce sont ces conditions qui relient le Sujet à son Objet (ce qu'il défend dans sa thèse), et aussi ce qui relie le Sujet à la Référence. La **Référence** est une construction symbolique, c'est le point d'ancrage des discours, l'équivalent d'un mythe fondateur de la pensée qui traverse les discours, de l'utopie ou du fantasme du Sujet. Dans le monde juridique, il s'agit du Droit; dans le discours théologique, il s'agit de Dieu. On peut rétablir cette référence en faisant une lecture sociohistorique des textes étudiés.

Dans la polémique, il y a une certaine référence partagée par les acteurs (des présupposés communs, l'intertexte), qui diffère de la Référence propre à chacun des textes : la **Référence+** et la **Référence-**. Il faut voir que la Référence- (celle de l'Anti-Sujet) reconstruite par le Sujet n'est pas nécessairement la même que cet Anti-Sujet utiliserait comme Référence+, tout étant sujet à réinterprétation dans la polémique. La Référence- est reconstruite par le Sujet de façon à ce qu'il puisse s'expliquer « les fondements malsains à l'origine du discours de l'Anti-Sujet et du Tort perpétré » (Garand 1998, p. 246). Par exemple, dans notre corpus, si la Référence commune est la Langue (et peut-être la qualité de la langue, dans certains cas), on pourrait dire que Poirier

trouve chez ses opposants une Référence- qui serait la dévalorisation de la langue parlée par les Québécois et qu'il est « guidé » par une Référence+ qui serait la revalorisation de cette langue, un bien commun de la plus haute importance. Évidemment, ses opposants ne décriraient pas leur Référence dans les mêmes termes; ils trouveraient le bien commun dans leur propre position, parmi différents objets : enrayer l'accent québécois pour une meilleure communication avec la francophonie, chasser tous les anglicismes nés en terre nord-américaine pour conserver ceux nés en terre européenne ou empêcher la description d'une norme du français québécois, par exemple.

5.5 *Axe des enjeux idéologiques : rapport Objets+/Objets- (Tort)*

Ce que le Sujet valorise (**Objets+**) pour remplacer le Tort (ou **Objet-**) doit être étudié sans oublier qu'il s'agit de la strate la plus superficielle du polémique, selon Garand (1998). Comme il le dit, « on doit en tenir compte, mais il n'*explique* rien » (p. 247). En fait, c'est plutôt la prise de pouvoir qui semble intéressante, lisible dans la diffusion des discours et dans leur effet perlocutoire. Dans le cas qui nous occupe, les enjeux idéologiques se situent autour de la langue, en particulier du français parlé au Québec. On retrouve des tenants d'une norme interne (description de la qualité émanant des locuteurs québécois cultivés) et des tenants d'une norme externe (description de la qualité émanant des locuteurs s'exprimant dans une autre variété de français, celui de Paris, en particulier tel que décrit dans un ouvrage, *Le Petit Robert*). Au-delà des positions des opposants, le fait qu'ils puissent diffuser leur opinion et le fait qu'ils aient chacun des adhérents prouvent que la Langue fait l'objet d'une prise de pouvoir.

5.6 *Axe volitif de la prescription*

Enfin, l'axe volitif sert à exprimer la volonté du Sujet à ce que le Tort soit réparé et à ce que la Cible reçoive une sanction. Dans bien des cas, « le discours polémique prend l'allure d'un acte performatif qui accomplit par son dire même et la sanction et la réparation » (Garand 1998, p. 248). Par exemple, dans les Textes 2a et 6a, Poirier rectifie des faits à propos du sens ou de l'origine de deux emplois décriés (*butin* et *ne faire aucun sens*). Les propos de la Cible seraient disqualifiés (sanction) par le rétablissement des faits concernant ces emplois (réparation) : *butin* devrait être interprété dans un sens qu'on a omis de considérer et *ne faire aucun sens* ne serait probablement pas un anglicisme. Ce type de rectification, sur un mode un peu moins polémique, est également présent dans le Texte 7a, où Poirier explique à un lecteur (qui y voyait un cas de discrimination) pourquoi Pâques (fête chrétienne) prend une majuscule, au contraire de la pâque juive (fête juive ou chrétienne orthodoxe), en soulignant au passage que l'OLF suggérerait dorénavant la majuscule au deuxième emploi également. Nous reviendrons sur le cas de ces textes moins polémiques en conclusion.

6. Conclusion

Les six axes proposés par Garand montrent bien que le récit constitutif de l'énonciation polémique ne se limite pas aux thèses défendues en surface par les opposants ni aux stratégies discursives qui les mettent en valeur. Ce cadre théorique permet plutôt une analyse globale des éléments constituant le récit de la scène d'interlocution révélant que les rôles joués sur les différents axes par l'Énonciateur, l'Énonciataire, le Sujet, le Tiers, la Cible, le Tort, etc., s'avèrent plus fondamentaux que l'étude des simples éléments de réfutation, par exemple.

L'étude *du* polémique, avec ses tensions et son côté conflictuel, permet de mieux comprendre *la* polémique, qui est avant tout une guerre d'Éthos où le Sujet cherche plus à démontrer sa supériorité sur l'Anti-Sujet qu'il cherche à convaincre son opposant de changer d'avis. Cela explique pourquoi, intuitivement, nous trouvons les textes sur Pâques (Texte 7a) et sur l'OLF (Texte 3a) moins « polémiques » : ce n'était pas le manque d'agressivité qui les caractérisait,

mais bien un Éthos qui semblait moins s'imposer dans une relation moins conflictuelle, moins « intensionnelle »...

Par ailleurs, utiliser des arguments facilement réfutables (révélant un Tort), comme ceux qui étaient présents dans plusieurs textes auxquels répond le linguiste, c'est ouvrir la porte à quelqu'un qui pourra profiter de l'occasion pour venir présenter sa thèse. Claude Poirier est bien conscient de cette possibilité, comme en témoigne sa réponse au Texte 9a : « À quelque chose malheur est bon. Cet épisode m'aura permis de faire connaître un peu mieux le travail réalisé au TLFQ. » Il nous aura aussi permis de connaître un peu mieux *le* et *la* polémique...

7. Bibliographie

- GARAND, Dominique (1998). « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », *États du polémique*, sous la direction de Dominique Garand et Annette Hayward, Québec, Éditions Nota Bene, p. 211-268.
- GELAS, Nadine (1980). « L'hyper-polémique », *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 75-82.
- HAYWARD, Annette (1998). « Pamphlet, polémique et querelle : le cas des régionalistes et des "exotiques" », *États du polémique*, sous la direction de Dominique Garand et Annette Hayward, Québec, Éditions Nota Bene, p. 147-173.
- HAYWARD, Annette et Dominique GARAND, dir. (1998). *États du polémique*, Coll. « Les cahiers du CRELIQ », n° 22, Québec, Éditions Nota Bene, 327 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980). « La polémique et ses définitions », *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3-40.
- OLÉRON, Pierre (1989). « Démentis, réfutations, contestations », *Texte*, n^{os} 8\9, Toronto, Trinity College, p. 199-217.
- OLÉRON, Pierre (2001). *L'argumentation*, Coll. « Que sais-je? », 5^e édition (1^{re} édition : 1983), Paris, Presses universitaires de France, 126 p.
- SIMONET, Renée et Jean SIMONET (1998). « Le repérage et l'élimination des arguments fallacieux », *Savoir argumenter : du dialogue au débat*, Paris, Éditions d'Organisation, p. 137-156.
- TOUSSAINT, Nicole et Gaston DUCASSE, avec la collab. de Georges A. LEGAULT (1996). « Critiquer la recevabilité d'un argument ou éviter sa réfutation », *Apprendre à argumenter. Initiation à l'argumentation rationnelle écrite*, Coll. « Philosophie », Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, p. 143-166.